

Règlement

Description et durée du concours :

Le programme de bourses d'études 2018 - Universitaire, collégial et formation professionnelle du Fonds d'excellence à la jeunesse Desjardins se tient du 15 mars 2018 au 15 avril 2018 à 16 h.

Conditions d'admissibilité

Pour être admissible au concours, vous devez, au 15 avril 2018 :

- Être âgé entre 15 et 30 ans;
- Être domicilié sur le territoire de la Caisse Desjardins du Nord du Lac-Saint-Jean (Dolbeau-Mistassini, Saint-Stanislas, Saint-Eugène d'Argentenay, Notre-Dame-de-Lorette, Sainte-Jeanne-d'Arc, Saint-Augustin, Péribonka et Saint-Ludger-de-Milot);
- Être étudiant à temps plein au niveau professionnel, collégial ou universitaire dans une institution d'enseignement reconnue par le ministère de l'Éducation;
- Soumettre une preuve officielle de fréquentation scolaire pour la session hiver 2018 (les copies d'un horaire, d'un relevé de notes ou d'une facture **ne sont pas considérées** comme une preuve officielle) et une procuration signée, permettant à la Caisse de vérifier votre statut d'étudiant auprès de votre établissement d'enseignement.

Critères de sélection

Le jury, nommé par le Fonds d'excellence à la jeunesse Desjardins, doit évaluer chaque candidature à partir des critères de sélection suivants :

- Dossier scolaire (performance académique, persévérance, maintien et amélioration);
- Engagement bénévole dans les milieux scolaire et communautaire.

Conditions générales

- Le choix du jury est sans appel;
- Le jury se réserve le droit de ne pas distribuer toutes les bourses si le nombre de candidatures est insuffisant ou que les exigences ne sont pas rencontrées dans les dossiers soumis à son attention;
- Au moment de la remise, des vérifications seront effectuées afin de s'assurer que les récipiendaires fréquentent toujours l'institution d'enseignement ou qu'ils ont complété leur session. Dans le cas contraire, le participant ne pourra se prévaloir de la bourse;
- Les récipiendaires d'une bourse acceptent que leur nom et photo soient utilisés par le Fonds d'excellence à la jeunesse Desjardins pour la promotion de sa distinction auprès du grand public;
- Les candidats au concours acceptent d'être contactés par le Fonds d'excellence à la jeunesse Desjardins et Desjardins pour le suivi de son dossier;
- Le Fonds d'excellence à la jeunesse Desjardins se réserve le droit, à sa seule discrétion, de mettre fin à ce concours si des événements indépendants de sa volonté l'empêchent de le poursuivre. Dans un tel cas, aucune responsabilité ne pourra lui être imputée;

Inscription

La date limite d'inscription est le 15 avril 2018 à 16 heures. Le formulaire d'inscription et le règlement sont disponibles:

- Sur le site Internet de la Ville de Dolbeau-Mistassini, à l'adresse suivante : www.ville.dolbeau-mistassini.qc.ca;
- Le formulaire peut être rempli électroniquement (à l'écran) puis imprimé, ou imprimé et rempli à la main;
- À l'accueil du service des loisirs de la Ville de Dolbeau-Mistassini.

Le formulaire d'inscription complété doit être transmis par la poste ou par courriel.

À noter que seuls les documents demandés seront joints à la candidature.

La **preuve officielle de fréquentation scolaire pour la session hiver 2018** (les copies d'un horaire, d'un relevé de notes ou d'une facture **ne sont pas considérées** comme une preuve officielle, fournir l'attestation de fréquentation scolaire officielle avec le sceau de l'établissement scolaire) ainsi que la **photocopie de vos relevés de notes** (les résultats des deux dernières années scolaires complètes) doivent être expédiées :

1- Par la poste, dans une enveloppe dûment affranchie, à l'adresse suivante :
Programme de bourses 2018 - Fonds d'excellence à la jeunesse Desjardins
105, avenue de l'Église
Dolbeau-Mistassini (Québec) G8L 4Z7

ou

2- Par courrier électronique à l'adresse suivante :
plapointe@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca

NOTE : Les dossiers incomplets ne pourront être évalués par le jury de sélection.

Bourses offertes

Douze (12) bourses d'études, qui totalisent 10 000 \$, seront remises à des élèves et étudiants méritants. Le montant des bourses varie selon le niveau d'études. Les bourses seront confirmées aux récipiendaires seulement et la remise se tiendra le 1^{er} mai 2018.

- **12 bourses** – Candidatures sélectionnées par le jury

Formation professionnelle

2 bourses de 500 \$

Niveau collégial

4 bourses de 750 \$

Niveau universitaire

6 bourses de 1 000 \$